

Le Mouton NOIR

Journal départemental



n°15



EDITORIAL

Alors que la crise sanitaire ne semble jamais se terminer le gouvernement continue de passer en force ses contre-réformes. La destruction de notre administration est toujours à l'ordre du jour au travers du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui continue à être mené « quel qu'en soit le coût ».

Alors que les leçons de la crise actuelle devraient être tirées sur la nécessité d'avoir des services publics de pleine compétence et de proximité avec les moyens nécessaires. Or, le Gouvernement, la Direction Générale, et son relais la DDFIP, profitent de la situation pour accélérer toutes ces contre-réformes : privatisations, destruction du réseau de proximité, casse de nos missions, recul de nos droits, suppression d'emplois...

560 Milliards d'Euros ont été débloqués en aides diverses depuis le début de cette crise dont les premiers bénéficiaires ont été les banques et les grandes entreprises du CAC 40. Sans vergogne, elles ont versé à leurs actionnaires près de 40 milliards d'euros alors que dans le même temps, tout en continuant plans de licenciements et restructurations.

Donc de l'argent, il y en a. On pourrait ainsi augmenter les salaires, recruter des fonctionnaires, améliorer nos conditions de travail mais au lieu de

cela on nous impose une nouvelle organisation du travail grâce à la robotisation et au numérique.

Le nouveau protocole sur le télétravail illustre parfaitement la méthode. Alors que les négociations ne sont même pas terminées avec les organisations syndicales de la Fonction Publique, la DGFIP le met en place dès maintenant. Il s'agit ni plus ni moins que de nous orienter vers la nouvelle doctrine du flex-office, ce qui revient à avoir moins de bureaux que d'agents, pour pouvoir réorganiser les espaces de travail.

Demain, avec le déploiement du tout numérique, nous serons amenés à nous déshumaniser.

Mais rien n'est inéluctable. La CGT FIP sera toujours là pour défendre nos revendications. Elle sera toujours à la pointe pour défendre le service public de proximité, contres les fusions-restructurations de services, la privatisation des missions. Elle sera toujours aux côtés des agents pour défendre leurs droits. Elle invite tous les agents à se réunir et se regrouper dans les prochains mois pour définir leurs revendications et décider des moyens pour obtenir satisfaction. Les grandes victoires des années passées et les luttes gagnées au quotidien nous le montrent : **des agents qui s'organisent et qui se mobilisent restent le seul moyen dont nous disposons pour reconquérir nos droits !**

Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !



Le Mouton NOIR Le Mout

DOSSIER

Protocole télétravail : Mise au pas des agents et dislocation des collectifs de travail

Le nouveau protocole télétravail élaboré par la DGFIP rentre en application à partir du 15 juin 2021 afin de remplacer le télétravail dégradé déployé durant la crise sanitaire. Le gouvernement ayant décidé que l'épidémie était sur la fin, la DGFIP a mis en place un protocole national qui a vocation à s'appliquer dans toute notre administration. Il s'agit d'instaurer une nouvelle organisation des services qui permettra à terme à l'Administration de faire des économies d'échelle tant en matière d'occupation des espaces de travail qu'en matière d'emplois. Ce sera l'occasion rêvée pour développer des espaces de flex-office, de co-working, de regroupement de services et avec son corollaire les suppressions d'emplois. Le télétravail ne sera plus maintenant opposable à nos chefs de service pour raison sanitaire comme c'était le cas depuis un an. Au contraire, les chefs de service vont prendre directement en main le déploiement du télétravail ! Concrètement, chaque responsable va maintenant définir sa propre organisation interne en toute liberté sans avoir à en référer à la DGFIP 93. C'est l'éclatement définitif de l'administration nationale telle qu'on la connaît, éclatement largement préfiguré par la grande liberté laissée à tous les chefs lors de l'épidémie. Maintenant, ce sera aux agents de se vendre auprès de leur hiérarchie qui pourra les appâter avec des jours de télétravail pour les faire se tenir tranquille. Encore mieux, la DGFIP a créé le concept de jours de « télétravail flottants ». Au lieu d'avoir des jours fixes, on pourra cumuler l'ensemble des jours de télétravail de l'année en fonction du module choisi et les utiliser à sa guise hors des périodes de charge comme des jours de congés (et comme les jours de congés, ils seront validés par la hiérarchie). Et la DGFIP, tout en décidant de rouvrir les accueils, annonce à tous les responsables qu'ils doivent imaginer un nouveau schéma d'organisation dans le chaos actuel et recevoir tous les agents qui demandent à bénéficier du télétravail. Tout en tenant compte des demandes des uns et des autres, ils devront aussi anticiper les priorités de la DGFIP (et potentiellement s'occuper du service public...).

Les nouveautés

- **Fin du télétravail 4 ou 5 jours sur 5**, à l'exception des personnes vulnérables dont le dispositif est prolongé jusqu'au 31 août. Les agents pourraient être amenés à effectuer **1 à 3 jours de télétravail par semaine**.
- **Obligation de déposer sa demande de télétravail dans SIRHIUS** à partir de l'ouverture de la campagne.
- **Obligation de définir des lieux de télétravail dans SIRHIUS** : si le chef de service estime que celui-ci est trop éloigné, il pourra être amené à refuser la demande de télétravail. En réalité avec une définition aussi floue, chacun fera comme il le souhaitera !
- **Aucun financement supplémentaire** n'est envisagé pour les télétravailleurs dans le protocole (idem sur les frais de repas).
- **Exports de documents des services** : « Aucun document professionnel sensible ne doit être déplacé ». Et comme sensible n'est défini nulle part, cela veut dire que chaque chef de service fera comme il voudra (et potentiellement les agents aussi). Par contre, qui paiera si les documents sont perdus ? Rien n'est indiqué à ce sujet !
- **En cas de refus de télétravail, celui-ci sera notifié dans SIRHIUS**. Le refus de télétravail pourra être contesté lors d'une Commission Administrative Paritaire. On appréciera de savoir qu'on peut faire une réunion officielle pour un refus de télétravail alors que l'on nous a supprimé les CAP pour les mutations.
- **Certaines tâches resteront non télétravaillables** : le télétravail restera toujours fondamentalement injuste puisqu'une partie des agents en sera toujours privé en fonction de leurs missions.
- **Création d'une période de réserve de 3 mois pour les télétravailleurs** : le chef de service peut décider de révoquer le télétravail d'un agent (stagiaire, titulaire ou contractuel) s'il considère que durant les 3 premiers mois d'application l'agent n'a pas fait la preuve de son autonomie.
- **Recours au télétravail temporaire** : afin de pouvoir continuer à travailler malgré les « crises sanitaires, intempéries, grèves des transports... », la DGFIP pourra débloquer du télétravail temporaire pour ceux

on NOIR Le Mouton NOIR

DOSSIER

qui le souhaitent. On appréciera à sa juste valeur cette phrase : si jamais des salariés se battent pour leurs droits, nous aurons toute latitude pour briser l'impact de leur grève en restant travailler chez nous. Et on se souvient bien des dérives qui se sont déroulées durant la période : maintenant on peut nous forcer à travailler de chez nous tout en s'occupant de nos enfants !

NOUS RAPPELONS QUE LE TELETRAVAIL N'EST PAS OBLIGATOIRE. LES AGENTS SONT LIBRES DE LE REFUSER.

Mais nous ne pourrions pas refuser qu'on nous remplace nos ordinateurs fixes par des PC portables... Quand on constate qu'on liquide d'une main les mutations tout en nous proposant le télétravail de

l'autre et qu'en parallèle on nous annonce que l'accueil a vocation à disparaître pour être remplacé par l'APRDV, on voit bien le tournant que veut imposer la DGFIP à notre administration.

Nous continuerons à combattre pour la réouverture complète des accueils et contre le déploiement du télétravail, pour la défense de nos services de pleine compétence avec des agents en nombre suffisant et pour un système de mutation qui permette à tous les agents de pouvoir rentrer chez eux.

Pour tous les agents qui seront confrontés à un refus de télétravail, nous défendrons leurs dossiers lors de leur recours hiérarchique et des CAP qui y seront dédiées. Toutefois, nous refuserons de mettre en compétition les agents entre eux sur ces sujets.

BREF !

BREF !

BREF !

Adieu Lille, bonjour Pau !

Dans le chamboule tout des réorganisations, restructurations, changement de compétence et du fait comme tu peux, il a été décidé cette année que les contribuables du 93 ne seraient plus gérés par le Centre Prélèvement Service de Lille mais par celui de Pau. Vous diriez que cela ne change rien à la vie des services du 93 mais c'est aller un peu trop vite. Encore une fois la direction ou Bercy, voire les 2, ont mis la charrue avant les bœufs. Le transfert des demandes des contribuables de Lille à Pau n'est pas automatique. Devinez à qui revient de gérer le bordel des messages, courriers envoyés faute d'information à Lille au lieu de Pau ? Bingo, c'est aux services locaux, les agents des SIP sont censés scanner toutes les pièces et faire de jolis paquets cadeaux à destination de Pau. Merci, nous n'avons rien d'autre de mieux à faire !

Malgré l'Administration centrale et l'épidémie, l'action sociale perdure

L'action sociale résulte du travail de la délégation du 93, en lien avec les organisations syndicales et les représentants de l'administration au sein du Comité Départemental d'Action Sociale. Elle doit faire face à des coupes drastiques d'effectifs (un tiers des emplois en moins en 2020 pour la délégation).

Comme tous les ans le budget diminue et s'accompagne d'une confiscation (un vol ?!) de 6 % des crédits finalement alloués. Pour finir, elle a dû se débrouiller avec la Covid et ses nombreuses conséquences. Du point de vue des cantines, beaucoup n'ont pas ré-ouvert mais grâce à des pétitions, les tickets restaurants ont été mis en place. D'ailleurs désormais ce procédé se fait par la discussion avec une administration plus attentive (même si des rappels ne font pas de mal). Face aux conséquences de la crise, le budget concernant les consultations en psychologie a dû être augmenté puisque la demande s'est accrue de 40 %. Malgré le dévouement (parfois même le bénévolat) de notre

psychologue, les crédits ne sont pas suffisants et Bercy refuse de nous restituer la réserve qui appartient aux agents ! Le spectacle de Noël étant sans garantie pour cause d'épidémie (ce qui signifie non-remboursé en langage contractuel), les syndicats ont proposé et obtenu l'abondement d'un chèque culture avec ce budget. Malgré ces conditions, l'équipe de la délégation sociale du 93 (acteur de tous ces projets) a réussi à prévoir deux sorties : au Mont St Michel et aux châteaux de la Loire. En dépit d'une administration centrale qui voit ses agents comme des coûts compressibles et une crise sanitaire aux lourdes conséquences, l'ensemble des personnels sociaux (et dans une modeste mesure les participants du CDAS) maintiennent une action sociale de qualité dans notre département. Ne bradons pas cette richesse au profit d'une régionalisation motivée par des considérations économiques ! Au contraire profitons des avantages qui peuvent être plus nombreux si nous nous en donnons les moyens !

BREF ! **BREF !** **BREF !**

Primes Spéciales d'installation : tu dépends de Lille ? Pas de pot !

Le décret sur l'attribution des primes spéciales d'installation a été modifié en 2017 afin d'empêcher les agents contractuels devenant titulaires de la Fonction Publique de pouvoir en bénéficier si, suite à leur titularisation, ils étaient maintenus sur leur résidence administrative d'origine (au sens de leur commune d'affectation). Initialement prévu afin d'exclure tous les contractuels territoriaux et hospitaliers du bénéfice de la prime quand intervenait leur titularisation, nous avons eu la surprise de découvrir que depuis 2019 les agents PACTE et contractuels handicap de la DDFIP de Seine-Saint-Denis (qui passent un an en contractuel avant leur titularisation comme fonctionnaires) étaient maintenant eux aussi privés du versement de cette prime ! Et surprise, tous les autres départements autour de nous continuent de verser cette prime à leurs agents tandis que le SLR de Lille dont nous dépendons maintenant les refuse systématiquement. Depuis deux ans, nos agents les plus précaires, avec les plus bas salaires, sont privés de cette prime spéciale d'installation alors que tous les PACTE et contractuels handicap autour de nous en bénéficient. Encore une fois, les agents de la Seine-Saint-Denis sont discriminés et subissent le contrecoup des incohérences de l'Administration.

Le Mouton NOIR (Mauvaise) HUMEUR



Berlioz dissimule les emplois supprimés

Véritable légende de la DDFIP 93, le fameux bâtiment Berlioz est sorti de terre après des dizaines d'années. Il y aurait beaucoup à dire, notamment sur son sas d'accueil façon corridor carcéral avec grilles à barreaux et vigile à l'entrée (*bienvenue aux Finances publiques : "papiers s'il vous plaît" !*). On pourrait évoquer les magnifiques volets intelligents. Pour ceux qui se demandent où cela en est, non la Direction n'a pas opté - comme il semblerait - pour un filtre opacifiant à base de crasse sur les fenêtres. L'installation de volets manuels (*en plus des automatiques achetés pour rien*) est à l'ordre du jour, par contre aucune nouvelle pour la saleté qui s'accumule sur les vitres. Mais revenons à nos moutons (*noirs bien sûr*), avec la technique dite du Gérard Majax, ou comment faire disparaître les traces des saignées gouvernementales dans les effectifs. Le Berlioz c'est 500 agents qui réunissent les ex-bâtiments de Moulin et de Satie, le SIE de Noisy-le-Sec et la trésorerie de Drancy. La construction est flambante neuve et surtout sans espace vide, adieu les chaises des collègues partis en retraite sans renouvellement et exit ces bureaux trop grands résultant de l'évaporation de nos missions (*mutualisation dans d'autres structures, suppression pure et simple, privatisation croissante, ... faites votre choix sur les origines du phénomène*) ! L'impression d'un effectif complet, adapté aux charges de travail, serait totale... Mais la réalité est toute autre.

Que dire de ce grand coup de balais maquillé en élan de modernité (*ou en amélioration du bien-être pour les agents – évidemment – ou en mesure écologique, ou en réduction de frais pour des bâtiments devenus vétustes faute d'investissement et de travaux, bref vous avez encore le choix de la réponse qui vous convient*)... Malgré des locaux calibrés au nombre d'agents subsistants, la Direction ne parvient pas à effacer le manque d'effectifs résultant des suppressions. Où se situent les agents supprimés de la Seine-Saint-Denis dans les 65 000 postes disparus depuis 2002 ? Bien malin qui saurait le dire et pourtant...

Sur les cinq dernières années, pas de doute, c'est plus de 200 postes qui ont disparu du paysage ! Les équipements neufs – quand il y en a - ne remplacent pas l'humain ! Donc mesdames et messieurs de Bercy plutôt que de travailler à figurer vos statistiques pour qu'elles servent une parole politique (*des mots... rien que mots... toujours des mots...*), augmentez le nombre de fonctionnaires ! Faire des goulots d'étranglement avec des vigiles et des grilles en guise d'accueil : NON ! Remplacer des agents compétents par des machines formatées pour un usager (*et non un utilisateur !*) : NON ! Se délester de nos missions au profit d'entrepreneurs multiples, libres de tout droit et devoir : NON ! **Ce n'est pas du Service Public ! Le Service Public c'est d'abord l'humain !**